



Guide pratique de l'adhérent CFTC

Bienvenue à la CFTC Métallurgie Isère et Hautes Alpes ! Il existe des services liés à l'adhésion en Isère et Hautes Alpes et des services nationaux (Confédérale ou Fédérale Métallurgie) qui rendent au final dérisoire la cotisation payée (3 à 7 € nets par mois 66% de déduction fiscale incluse) :

1/ Services Spécifique du syndicat CFTC de la Métallurgie Isère et Hautes Alpes

Support Juridique avec notre avocate Maître Germain-Phion spécialiste en droit social

26 Rue Colonel Dumont, 38000 Grenoble, France

+33 4 76 46 00 26

www.germain-phion-avocat.fr

Une demi-heure de conseil gratuit en justifiant par notre intermédiaire d'être à jour de ses cotisations (0672991472).

Des honoraires en cas de recours juridique négociés.

D'un support direct si vous êtes délégué syndical.

De formation sur des points spécifiques (rupture du contrat de travail, inaptitude, GPEC, lois Rebsamen...)

2/ Services Fédération de la Métallurgie et Confédération CFTC

A/ Protection sociale (avec Vauban Humanis)



Une solidarité d'avance

En tant qu'adhérent à jour de votre cotisation syndicale, vous bénéficiez d'une **garantie « décès toutes causes »**, qui représente le versement d'un capital de **5000 euros** en cas de décès au bénéficiaire qui aura été désigné, ou au bénéficiaire par défaut. **Votre conjoint peut souscrire également pour seulement 15 € par an.**

Cette garantie se cumule avec toute autre prestation de même nature dont vous pourriez bénéficier par ailleurs (prévoyance Mercer par exemple).

Une partie des excédents liés à ce contrat sera reversée à la Fédération pour alimenter un fonds social. La Fédération aura ainsi la possibilité d'attribuer dans certains cas des fonds complémentaires.

La garantie a pour objet de verser un **capital de 5000 €** en cas de décès de l'adhérent au bénéficiaire qui aura été désigné. Il s'agit d'une garantie "décès toutes causes", hormis les exclusions légales habituelles (décès résultant d'une guerre civile, de la pratique de sports aériens, d'un accident causé ou provoqué par le fait intentionnel de la personne couverte ...).

Le contrat prévoit le versement du capital comme suit :

“au conjoint, à défaut au partenaire pacsé, à défaut au concubin, à défaut aux enfants par part égales entre eux, à défaut aux ayants droit légaux par part égales entre eux, à défaut à la personne pouvant établir qu’elle a supporté la charge financière des obsèques de l’adhérent”.

Si vous souhaitez désigner un bénéficiaire différent de ce qui est mentionné plus haut, **et uniquement dans ce cas-là**, complétez [le document ci-joint](#), et envoyez le à l’adresse indiquée (Service adhésion - TSA 20020 - 59024 Lille cedex).

Mise en œuvre de la garantie : En cas de décès, il faudra adresser les justificatifs suivants :

- Acte de décès
- Acte de naissance de l’assuré
- Copie du livret de famille
- Un RIB

à : Service adhésion - CFTC Métallurgie - TSA 20020 - 59049 Lille Cedex

Le capital sera versé dans les 15 jours ouvrés à compter de la date de réception du dossier complet.

NB : en ce qui concerne le concubinage et le PACS, s’il n’y a pas de désignation spécifique de bénéficiaire, il sera demandé des éléments justificatifs de cet état.

De plus, le conjoint de l’adhérent peut désormais adhérer au contrat "garantie décès" après un délai de carence de 6 mois. Voici [le formulaire d’adhésion pour votre conjoint](#), à renvoyer à Vauban Humanis.

Dès réception de votre bulletin, les statuts et le règlement mutualiste de HUMANIS, mentionnés dans le formulaire, vous seront adressés.

Télécharger également : le [processus d’adhésion](#)

B/ Défense des consommateurs (avec l’Union européenne d’action sociale des usagers et consommateurs - UEASUC)



Vous bénéficiez des services d’un organisme de défense des consommateurs et d’action sociale (consultation et conseils).

Celui-ci travaille en étroite collaboration avec des spécialistes de la consommation. Il vous aide à défendre au mieux vos intérêts et apporte un suivi de qualité pour faire valoir vos droits dans les démarches contentieuses.

Domaines de compétences : automobile (achat, réparations, conflits avec un garagiste), assurances, banques, achats en magasin ou en foire d’exposition, accès Internet, téléphonie, immobilier, santé, crédits, locations (charges, cautions...), surendettement...

En tant qu'adhérent CFTC Métallurgie, vous êtes gratuitement affilié à l'UEASUC (sinon le coût est de 40 €). Il suffit ensuite de payer 40 € (dont une majorité déductible des impôts) à l'ouverture de chaque dossier d'action sociale que vous déclencherez.

La plaquette de présentation : <http://www.cftcmetallurgie.com/fichiers/pdf/ueasuc/plaquetteueasuc-01-12.pdf>

Le bulletin d'adhésion à renvoyer : <http://www.cftcmetallurgie.com/fichiers/pdf/ueasuc/bullet-ueasuc-01-12.pdf>

C/ - La protection MACIF, pour tous les adhérents CFTC !

Pour ces contrats, quelle que soit la garantie mise en jeu, la déclaration doit être adressée à la Confédération :
CFTC - Service financier
128, avenue Jean Jaurès
93697 PANTIN Cedex
ou à l'adresse : assurancemacif@cftc.fr

1. Conseils juridiques suite à des litiges de votre vie personnelle

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48 heures peut être nécessaire.

Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus de 8h à 19h sans interruption. Composez le **02 51 86 61 09** muni de votre numéro d'adhérent CFTC (numéro Inaric).

2. Solidarité Vie Syndicale :

Ce contrat appelé SVS vous protège en votre qualité d'adhérent en cas d'accident dans le cadre de votre activité syndicale (exercice d'un mandat, réunions telles que les universités de la CFTC, manifestations, formations...) Par conséquent, ce contrat de protection embrasse les 4 domaines de risques suivants :

- Les dommages corporels dus à un accident
- L'assistance
- La responsabilité civile
- Les dommages au véhicule (vol, vandalisme, accident avec tiers identifié)

3. Protection Juridique Vie au Travail

Vous devez justifier de 6 mois de cotisation. Ce contrat vous défend dans un litige qui vous oppose à votre employeur (licenciement individuel ou mesure disciplinaire) mais aussi lorsque votre responsabilité personnelle est mise en cause avec un tiers à la suite d'une faute ou d'une erreur dans l'exercice de vos fonctions professionnelles.

Selon certaines dispositions, il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de votre avocat et la prise en charge des frais de justice :

Dans le cadre des relations avec l'employeur :

Le contrat a pour objet de prendre en charge la défense, amiable ou judiciaire, des intérêts du salarié syndiqué CFTC à l'occasion de litiges liés au contrat de travail l'opposant à son employeur à la suite de la notification :

- d'un licenciement :
 - disciplinaire,
 - pour inaptitude,

- ou de toute autre sanction disciplinaire : mise à pied disciplinaire, les rétrogradations, les mutations.

Dans le cadre des relations avec un tiers autre que l'employeur :

Tout salarié peut, dans l'exercice de son métier, faire l'objet de poursuites à la suite d'un dommage occasionné à un tiers. Le contrat a pour objet d'assurer la défense de tout adhérent CFTC dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.

Si vous êtes victime de violences volontaires occasionnées par un tiers : pour toute incapacité totale de travail supérieure à 10 jours, le contrat prend en charge les frais de recours contre l'auteur des faits et l'assistance psychologique.

Raison de plus pour adhérer sans tarder !

D/ - Et également (hors contrat MACIF)

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un large **réseau de conseillers juridiques et conseillers du salarié**, de défenseurs prudhommaux, de conseillers prudhommes, de militants compétents vis-à-vis de votre profession. Autant de soutiens pour y voir clair et être bien défendu !

Vous pouvez également bénéficier de conseils auprès d'un **réseau de 4000 mandatés** désignés auprès d'organismes paritaires (Pôle Emploi, logement, sécurité sociale, FONGECIF..) et installés près de chez vous. Toute demande de mise en contact effectuée sur le site www.cftc.fr sera honorée sous 72 heures.

E/ - Une communauté Facebook et Twitter

Forte de plus de 2000 « fans », la communauté Facebook de la CFTC permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements de la CFTC et bien plus encore : www.facebook.com/syndicatCFTC

Vous pouvez aussi twitter CFTC sur www.twitter.com/syndicatCFTC

Service ! Si vous souhaitez des conseils pour vos premiers pas sur les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn ou Viadeo) ou optimiser votre présence, un de nos jeunes adhérents se propose de vous aider. Il suffit de nous écrire à secretariat@cftc-metal38.fr pour en savoir plus.

F/ - Des informations disponibles au plus tôt

Etre adhérent à la CFTC, c'est aussi bénéficier de communications locales et nationales. A ce titre, la CFTC met à votre disposition les publications suivantes :

La Vie à défendre, bimestriel : magazine des adhérents de la CFTC, il traite de l'actualité sociale, économique et syndicale. Il offre une information accessible à tous.

Espace adhérent du site internet www.cftc.fr : retrouvez toute l'actualité CFTC sur le site internet : conseils, articles, communiqués... et à travers son espace réservé aux adhérents, des informations plus confidentielles (accessibles avec votre numéro personnel d'adhérent).

Les lettres d'information « flashcom » et « e-lettre confédérale » : inscrivez-vous aux newsletters afin de recevoir en temps réel nos communications : 2 fois par semaine, le flashcom vous donne une brève information politique et syndicale. La « e-lettre » confédérale vous donne un décryptage hebdomadaire de l'actualité économique et syndicale.

Comment faire adhérer un collègue ? Il suffit d'écrire à secretariat@cftc-metal38.fr ou de contacter :



Ou téléphonez au 06.72.99.14.72 6 jours sur 7 !

www.cftc-metal38.fr

La CFTC est 100% à votre service !